Contes et Nouvelles

La revanche du mort

Sous le soleil implacable qui fait fondre les neiges des hautes cimes, où engouffré dans le vent des tempêtes comme dans un fantastique manteau flottant, l'homme mystérieux de la montagne s'acharnait à suivre les sentiers escarpés qu'il connaissait tous et à descendre dans les profondeurs qu'il avait explorées une à une.

Tous les guides des monts Alpins connaissaient cet homme étrange, cet éternel grimpeur qui passait son existence à faire et refaire l'ascension du Mont-Blanc. On avait fini par ne plus s'interroger sur les causes originelles de son isolement farouche, sur son âge et sur ses projets : on l'appelait simplement « le fou » et ce mot suffisait à satisfaire la curiosité des guides et des touristes, lorsqu'ils le rencontraient sur leur route. On se le désignait du doigt comme on se fût montré un joueur de cor des montagnes, quelque rare chamois surpris dans sa course effarouchée où l'un des sites curieux des Alpes dans son cafetan fourré de brume.

Et quand les étrangers, ceux qui « ne savaient pas », le surprenaient accroupi sur un énorme bloc de roche, solitaire, les yeux fixés sur l'infini, écoutant monter la voix du torrent qui parfois sanglotte et parfois, grossi par les avalanches, rugit de fureur, ils le prenaient pour un visionnaire ou quelque fanatique des fabuleux panoramas des hauteurs.

Mais tout le monde, en somme, ignorait la secrète et terrible histoire de cet homme ; et nul n'eût pu deviner qu'à ces heures de farouche extase, alors qu'on se l'imaginait inconscient ou fasciné par les grands blocs de glace crépitant d'éclairs dans la lumière, nul n'eût pu deviner qu'à ces moments-là il ne voyait plus que du sang.

Raoul Bulwer — c'était le nom de cet étonnant ascensionniste — avait été, à vingt ans, le type accompli du « joli garçon ». On ne pouvait qu'admirer, alors, son torse solide, ses grands yeux d'Arabe, sa barbe juvénile et soyeuse, et ses beaux cheveux ondulés dont la coupe indépendante faisait sourire les jaloux.

Aussi, cette mâle beauté jointe à la distinction spontanée de ses manières lui avait-elle valu les faveurs de Mlle Irène Hudson, une jeune Américaine dont la famille immensément riche était venue depuis peu s'établir en Farnce, Raoul en était si follement épris qu'il se serait damné pour ces doux yeux si charmeurs...

Les deux jeunes gens s'aimaient donc en secret d'un amour réciproque, lorsqu'une ombre fâcheuse se produisit au tableau de leur idylle, jusque-là rayonnant de bonheur promis. Raoul eut un rival — un rival sans doute moins admiré, sans doute reçu avec moins de grâce ensorcelante par la petite fée, mais un rival redoutable néanmoins, car c'est à lui qu'allait la meilleure chance de triomphe : la sympathie des parents.

Certes, l'éducation américaine avait donné à Irène une indépendance de caractère qui ne lui eût point laissé tolérer le choix d'un mari contre son gré. Mais son adorateur redoutait les insinuations, et l'éloquence du père.

Car il savait que, très ambitieux, les parents d'Irène réservaient leur fille pour quelque destinée éblouissante. Ils n'étaient capables d'apprécier que deux qualités chez un prétendant : le nom et la fortune. Or, Marcel de Pontelz, le rival, réunissait, lui, ces glorieuses conditions.

Raoul en conçut un chagrin d'autant plus amer que le sort avait choisi, pour en faire son bourreau, l'un de ses meilleurs amis d'enfance.

Peu à peu, ce chagrin toujours refoulé dans les replis du cœur, s'exaspéra, et, insensiblement, dégénéra en une haine sourde, inavouée, féroce....

Or, un jour que Raoul et Marcel voyageaient ensemble pour leur agrément, l'un bâillonnant sa jalousie, l'autre inconscient du tourment qu'il suscitait, l'idée leur vint de s'offrir les émotions d'une grimpade à travers les caprices des glaciers et des gouffres, jusque sur l'une des plus hautes cimes de l'Europe. Et, sans plus de préliminaires, nos néophytes aventureux s'attaquèrent bel et bien au Mont Blanc.

Allègrement, ils gravirent ensemble, par jeunes et solides enjambées, les pentes les plus abruptes et, sans appréhension, passèrent sur des échelles de cordes les plus formidables crevasses. Ils n'avaient pas voulu de guide et, présumant trop de leurs forces, se moquant de la prudence, ils s'étaient promis d'atteindre le but sans conseils comme sans défaillances. Pourtant nos alpinistes inexpérimentés perdirent bientôt de leur verve, et, peu à peu, ils sentirent leurs jambes mollir, leurs épaules se nouer. Ils ne continuaient de marcher que par amour-propre, ni l'un ni l'autre ne voulant avouer le premier sa fatigue. Marcel surtout souffrait. Bien plus délicat que son compagnon, il sentait déjà sa tête tourner, et il trébuchait à chaque pas.

Le soir tombait. Les teintes livides du crépuscule commençaient à donner aux glaçons et aux rocs des faces de cadavres et des airs de spectres. Les deux amis cotoyaient un précipice. Une tentation noire, poignante, obsédait Raoul.

Tout à coup, n'y tenant plus, sombre, halluciné, hagard, celui-ci se retourna, et, d'un mouvement brusque, se débarrassa de son rival. Il écouta une minute le corps dégringoler et rebondir : puis tout se perdit dans le noir.

On crut à un accident.

Mais, à partir de ce soir-là, un cuisant remords s'empara de Raoul et ne lui laissa plus de repos.

Puis, comme si elle n'eût pas voulu devenir la prix du crime, Irène, dont le lent effacement des couleurs frêles et de la gaieté effrayait depuis quelque temps sa famille, s'éteignit un jour à l'improviste, sans un adieu. Cet événement, où Raoul crut reconnaître le premier châtiment de l'homicide, acheva de frapper profondément son imagination.

Il se retira dans la montagne témoin de son crime, s'abandonna aux reproches de sa conscience, et commença son pèlerinage insensé.

Et depuis cette époque, depuis vingt ans, seul et silencieux, il gravissait les pentes mornes et dénudées, traversait les fondrières, se cramponnait aux infractuosités froides des glaçons énormes, escaladait les séracs rocailleux et gigantesques, jetait des ponts de cordes sur les précipices, se laissait glisser au fond des crevasses béantes et glauques.

Dans sa folie, il s'imaginait que ses pieds et ses mains laissaient des traces de sang, et quand il s'arrêtait pensif, entre deux profondeurs d'abîmes, il lui semblait que le torrent tumultueux roulait tout ce sang-là, et, longuement, hurlait, hurlait vengeance !

Un soir que le reclus des Alpes passait comme un fantôme sur la blancheur lunaire d'une arête, sa lanterne clignante en tache rouge sur la ténèbre, un bloc de neige qui surplombait au-dessus de sa tête fit entendre un craquement sourd, se détacha et vint s'effondrer autour de lui.

Et aussitôt une terrifiante apparition frappa le dément. Là, devant lui, livide, immobile, enchâssé dans la glace, Marcel de Pontelz le regardait de ses yeux morts.

Sans doute, lorsque vingt années auparavant il avait été précipité par son rival, une avalanche avait dû soudain l'envelopper et il était resté là-haut, enseveli dans un éboulis de neige, qu'une pointe de rocher avait arrêté dans sa course. Le froid l'avait préservé de la pourriture. Et maintenant il réapparaissait de façon tragique aux regards troublés de folie de son assassin.

Raoul Bluwer crut mourir de terreur. Sa chair se hérissa. Il poussa des cris lamentables et se tordit les mains en demandant grâce.

Inexorable, le revenant paraissait vouloir l'écraser sous sa malédiction muette.

Puis, tout à coup, perdant l'équilibre, il pencha et vint s'abattre sur le malheureux qui l'implorait désespérément. Alors, croyant qu'il voulait se venger, le saisir à la gorge, l'étrangler, celui-ci le reçut à bras-le-corps pour la lutte suprême. Mais, dans le mouvement instinctif qu'il fit pour se défendre, le fou glissa, perdit pied, et tous deux, le cadavre et le meurtrier, roulèrent enlacés jusqu'au fond des précipices.

La nuit était venue. Des reflets de lune d'une pâleur plombée se jouaient parmi les structures de glace et l'éventrement des roches. Des aiguilles, des colonnes et comme des croix de marbre se découpaient dans l'ombre intense. Tout cela donnait à cette solitude l'aspect grandiose d'un temple de la mort. Et, sous les voûtes du silence, les gargouillements des abîmes produisaient un bruit semblable au son grave et poignant de l'orgue mugissant le « Dies iræ ».

FLORIAN-PARMENTIER.

QUI L'EMPORTERA ?

FOCH OU LES BOCHES !

On mande de Berlin :

La commission allemande d'armistice a remis à la commission interallée une note du gouvernement allemand relativement aux mesures prises par le maréchal Foch contre le président von Halfern, à Sarrebruck et de l'assesseur Almuth, qui ont été éloignés de leur poste et expulsés des territoires occupés.

Le maréchal Foch motive sa décision par l'attitude de ces fonctionnaires lors des événements d'octobre dernier à Sarrebruck.

Le gouvernement allemand s'étonne que le maréchal Foch revienne sur des faits datant de plusieurs mois et qu'il désapprouve une attitude que le précédent chef de l'administration militaire française n'a pas désapprouvé, mais au contraire reconnu justifiée.

La note déclare que la mesure précitée paraît incompréhensible, car von Halfern jouit de la confiance de toutes les classes de la population et son éloignement est de nature à causer un grand préjudice.

La note proteste également contre la décision du maréchal Foch et demande que cette affaire soit examinée, elle proteste également contre la façon dont a été exécuté l'arrêt.

Dix-huit milliards et... X

C'EST LE BUDGET DE 1920

Une réunion, à laquelle ont pris part MM. Klotz, Leygues, Loucheur, Tardieu, Abramt, Deschamps, Albert Fabre, a été tenue au Ministère de la Guerre, sous la présidence de M. Clemenceau.

Cette réunion, qui aduré de 14 heures 30 à 16 heures 20, avait pour but de se mettre d'accord entre ministres intéressés sur les crédits nécessaires pour le budget de 1920.

On peut dire dès maintenant que ce budget atteindra entre 17 milliards et demi et 18 milliards, sans compter le budget extraordinaire ou plutôt le Compte Spécial pour les régions libérées.

Les prévisions du gouvernement comportent sept milliards d'impôts de plus.

Le Ministre des R. L. fait de la "compression de défense"

IL SUPPRIME LES INDEMNITES aux AGENTS LOCAUX ET REALISERA AINSI ANNUELLEMENT SIX MILLIONS D'ECONOMIES.

Le Ministre des Régions libérées, conformément à la déclaration faite par lui au Sénat au cours de la discussion des douzièmes, vient de prendre une première mesure de compression de défense, et a décidé la suppression, à partir du 1er janvier des indemnités payées aux agents locaux. Ces agents, au nombre actuellement de 2.100 ont été nommés, au lendemain de l'armistice, pour suppléer, dans les communes détruites ou dévastées, aux autorités municipales absentes et y ont rendu les plus sérieux services, tant au point de vue du ravitaillement qu'au point de vue de la protection des biens des absents et du concours prêté sous toutes les formes aux services de reconstitution. Mais, à l'heure présente, et en raison de la récente réorganisation des Municipalités, le Ministre a estimé que l'existence des agents locaux ne se justifiait plus. L'économie réalisée par la suppression des indemnités qui leur étaient allouées représente six millions par an.

Pour remplacer les autos réquisitionnées

UN DROIT DE PRIORITE

On nous communique officiellement :

Un droit de priorité est accordé, dans la vente des véhicules automobiles et pièces détachées provenant des stocks américains, tant dans les régions libérées que hors de ces régions, aux particuliers ayant eu des véhicules réquisitionnés, aux médecins, aux vétérinaires. Tous renseignements sur ces ventes doivent être demandés au Service des ventes de la liquidation des stocks, 70, avenue de la Bourdonnais, à Paris.

Les particuliers ayant eu des véhicules réquisitionnés doivent produire un « ticket de priorité » qui est délivré, sur la demande de l'intéressé, par le général commandant la subdivision de région de leur domicile.

Les médecins et vétérinaires devront produire une justification de leur profession, établie par le maire de la localité, dans laquelle ils résident.

Les sinistrés ayant soumissionné dans les ventes d'automobiles effectuées, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des régions libérées, et ayant été déclarés acquéreurs, auront le droit d'acquitter le montant de leur soumission au moyen des bons d'avances délivrés par les Préfets.

Un certain nombre de ventes d'automobiles provenant des stocks américains seront réservées aux sinistrés des régions libérées.

A LA COUR D'APPEL

Les meubles à bon marché coûtent de plus en plus cher

UNE DOUAISIENNE VA LES PAYER :: AVEC SIX MOIS DE PRISON :: :: :: ET 2.000 FRANCS D'AMENDE :: ::

Le Tribunal correctionnel de Douai a eu, à maintes reprises, à sévir contre des amateurs de mobiliers à trop bon marché. D'indélicats individus se faisaient en effet remettre, au dépôt de meubles de la Corderie Vertongen, des objets mobiliers qu'ils n'avaient possédé qu'en rêve.

Grâce à la vigilance et à la perspicacité de M. Richard, directeur du service de récupération et au zèle des mutilés de guerre qui composent son personnel — presque tous les pilleurs d'épaves ont été convaincus de fraude et ont eu à rendre à la justice des comptes sévères.

Les époux Carré-Héno, de Douai, viennent, en dernier lieu, de constater que le service de Récupération ne se laissait pas « rouler », et ont connu le prix que coûtait le mobilier acheté à trop bon compte.

Voici des détails sur cette affaire, qui a défrayé cette semaine toutes les conversations à Douai.

ELLE AIMAIT TROP LES MEUBLES D'ART

Mme Carré-Héno, dont le mari est marbrier au Faubourg de Valenciennes, avait un faible pour les meubles de bonne facture et de valeur indiscutable.

Cette évidente preuve de goût était du reste à son honneur. La dame n'avait que le tort de vouloir se procurer lesdits meubles à trop bon compte et au détriment de ses concitoyens éprouvés.

C'est anisi qu'au dépôt de meubles installé à la Corderie Vertongen, elle avait reconnu comme lui appartenant, des meubles de style, vitrines Louis XV, bureau de chêne sculpté, chaises en tapisseries, etc., etc.

L'ex-lieutenant RICHARD, qui dirige le service de récupération, n'avait pas tardé à concevoir des doutes, et surveillait discrètement tout ce que la dame enlevait. Son opinion faite, il avertit le procureur de la République. Une enquête fut ouverte et Mme Carré-Héno, convaincue de s'être appropriée le bien d'autrui, comparut devant le Tribunal correctionnel de Douai, qui la condamna — ainsi que son mari, inculpé de complicité — à trois mois de prison avec sursis pour escroquerie de mobiliers.

(Ajoutons qu'il fallut trois chariots pour ramener à la Corderie les meubles indûment enlevés et dont la valeur dépassait 10.000 fr.)

La pene encourue ne parut pas suffisante au Ministère public qui interjeta appel « a minima ».

L'affaire vient de venir devant la Chambre des appels correctionnels de Douai.

UN COUP DUR POUR LES PILLEURS D'EPAVES

Alors qu'il y avait, somme toute, peu à dire sur le mari, la femme Carré-Héno jouissait d'une réputation plutôt relativement bonne. Nous n'assisterons pas sur les raisons qui la motivaient. Disons seulement que durant l'occupation, de bonnes Françaises eurent, avec l'ennemi, des rapports moins familiers.

Mme Carré-Héno avait conservé, en souvenir des Allemands qui avaient habité chez elle, un piano « Erard », que ses hôtes lui avaient « donné », et dont par inadvertance, elle avait gratté le numéro.

Le mélodieux instrument évacué peu avant l'armistice, en même temps que beaucoup de mobiliers douaisiens, fut retrouvé à Dechy par Mme Carré-Héno, qui se le fit restituer voici quelques mois.

Elle semblait d'ailleurs y tenir à ce point qu'en le reconnaissant elle fut prise d'une syncope, — l'excès de joie sans doute, — manifestation que nous aurions mauvaise grâce à railler, le piano rappelant sans doute à Mme Carré-Héno quelques bons souvenirs de sa vie.

Quelques menues anecdotes de ce genre — quoique touchantes — n'attendrirent point la Cour d'Appel que présidait M. le conseiller Lefrançois.

Après avoir entendu le sévère réquisitoire de M. Deransart, avocat général, et les plaidoiries de MM. Jardel et de Pratt, la Cour a rendu un arrêt confirmant la sentence des premiers juges, mais modifiant comme suit le jugement :

M. Carré-Héno a été condamné à trois mois de prison avec sursis et 2.000 fr. d'amende, et Mme Carré-Héno à six mois de prison sans sursis et 2.000 fr. d'amende.

Décidément, les meubles bon marché coûtent trop cher !

GOOD BYE !

LES AMERICAINS SONT PARTIS

L'armée américaine a cessé hier d'être représentée en France.

Le général Connor, qui avait succédé au général Pershing, comme commandant des forces expéditionnaires américaines, partira pour Anvers dans la soirée. Cette ville devient la base américaine de ravitaillement en Europe.

Il y a transports et "transports"

TOUT VA BIEN CHEZ CES DERNIERS

Le ministre des Régions Libérées a reçu hier, à 4 heures, les délégués de la Fédération Nationale des Transports, auxquels il a communiqué les conclusions de l'étude à laquelle il avait soumis leurs revendications.

L'accord s'est établi d'une façon complète sur la question des salaires.

Le ministre a en outre fait connaître aux délégués les mesures prises par lui dès le mois de décembre pour l'amélioration des conditions matérielles et morales du personnel des transports : salles de lecture et de repos, cours d'enseignement mutuel, leçons, théorics, pratiques, coopératives et économats, bains-douches, etc.

Ces mesures correspondent à l'appel de leur collaboration active, les automobilistes et ouvriers des transports ont dans la reconstruction des régions dévastées, une large part qui leur incombent.

Le Maire d'Avion est mort

IL AVAIT ETE VICTIME D'UN ACCIDENT D'AUTO

Le citoyen René Delcourt, maire d'Avion, conseiller général du canton de Vimy, est mort hier soir, à six heures, à l'Hôpital de Béthune.

On se rappelle que le dévoué militant fut victime samedi d'un accident d'automobile, survenu au passage à niveau des mines se trouvant entre Sains-en-Gohelle et Aix-Noulettes, sur la grand'route d'Arras à Béthune.

Cette pénible nouvelle jettera certainement la consternation dans les rangs de la Fédération Socialiste du Pas-de-Calais, dont le citoyen Delcourt faisait partie depuis son jeune âge.

Nous présentons à la famille du citoyen Delcourt nos condoléances ainsi que celles des amis du Parti Socialiste.

AU 2e CONSEIL DE GUERRE

Audience du 8 janvier 1920

Président : M. le Colonel Verstreete
Comm. du Gouvern. : M. le Command. Weber

VOL. — Deux ans de prison avec sursis à Benoit Henri, 22 ans, et Chamut Raymond, 23 ans, tous deux soldats au 43e R. I., pour vol militaire.

INSOUMISSION. — Roussel Augustin, 45 ans, territorial au 8e R. I. T., qui n'a pas répondu à l'ordre d'appel à la mobilisation, écope quatre années d'emprisonnement avec le bénéfice du sursis.

DESERTION. — Pique François, 24 ans, 43e R. I., un an de prison.

— Apchin Henri, 21 ans, 1er T. E. M., six mois de prison.

— Kraps Henri, 22 ans, 176e Cie P. G., 2 ans de prison.

— Beudet Ernest, 33 ans, 8e R. I., 2 ans de prison.

Audience du 9 Janvier

Président : M. le colonel Verstreete.
Commissaire du Gouvernement : M. le commandant Weber.

VOLEURS. — Hotton, Louis, 1re section de C. O. A., 2 ans de prison.

Fiévet Jules, 1re section de C. O. A., 2 ans avec sursis.

Gourdy Jean, 1re section de C. O. A., 2 ans avec sursis.

Hempling Georges, Knaef Johann, Houl Martin, Knaussemann Paul, P. G. de la 434e compagnie, 1 an avec sursis.

DESERTEURS. — Desforges Gustave, soldat au 165e R. I., 4 ans de prison.

Leroy Emile, 3e génie, 3 ans.

Brulant Edouard, soldat au 84e R. I., 2 ans de travaux publics.

Depelsemer Charles, soldat au 127e R. I., 3 ans de travaux publics.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 8 janvier 1920

Présidence de M. Godart, vice-président

FRANCE INTERDITE ! — Pour infraction à un arrêté d'expulsion, Eugène Vlaminck est condamné à 10 jours de prison et Henri Cromelynck à 8 jours.

COUPS ENTRE PARENTS. — Deruydder Girard, ajusteur, 36 ans, rue Gambetta à Lille, est en discussion avec son père au sujet d'un prêt de 2.500 francs qu'il dénie formellement. Le 25 octobre, le père prétend avoir été victime de violences de la part de son fils à qui il réclamait son dû, mais il ne porta plainte que le 22 novembre, après avoir épuisé différentes juridictions civiles pour le remboursement de sa prétendue créance. Il subsiste un doute dans cette affaire de famille ; en conséquence, le tribunal acquitte le prévenu.

DIVERSES AFFAIRES DE VOL. — Sur opposition, Stottebaert Marcel, actuellement sous les drapeaux, est condamné à deux mois de prison avec sursis pour vol d'un vélo, à Croix, il y a trois mois.

— Mélanie Dussaert, femme Laheyne, professeur de piano, à Lille, a eu le tort d'acheter pour 300 francs à un soldat anglais, à Templeuve, un piano qu'elle offrait en vente au prix de 1.500 fr., après avoir fait différentes réparations s'élevant à environ 500 fr. Pour complicité de vol par recel, le tribunal le condamne à 4 mois de prison avec sursis.

— Etant en bordée avec quelques camarades, Dricourt Louis, de Fretin, a culbuté de la voiture de Poissonnier, marchand de légumes, rue Jules Ferry, à Hellemmes, un sac de pommes de terre de 50 kilos qu'il s'est approprié. Pour l'empêcher de commettre à l'avenir semblable plaisanterie de mauvais goût, il se voit octroyer 15 jours de prison avec sursis et 50 fr. d'amende.

Le GUIDE MASSON INDICATEUR des TRAINS
COUVERTURE ROUGE, est toujours en vente partout
Le mieux informé et le plus complet. Contient les Rues de Lille, les Tramways. Prix des places rectifiés. Tarifs divers.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

ELECTIONS SENATORIALES

Les Candidats du Parti Socialiste

MELIN Pierre, Ancien Député.

RAGHEBOOM Auguste, Ancien Député, Adjoint au Maire de Lille.

BEAUVILLAIN Auguste, Maire de Caudry.

BRIFFAUT Henri, Maire de Wattrelos, Conseiller général.

COPPEAUX Ephrem, Maire de Fourmies, Conseiller général.

HAECKEL Maurice, Conseiller municipal d'Hazebrouck.

QUINTIN Charles, du Syndicat des Mineurs du Nord.

VERDAVAINE Emile, Adjoint au Maire d'Oncaing, Conseiller général.

UN OUVRIER SE FRACTURE LA JAMBE EN TOMBANT

Henri Lacrock, 36 ans, rentreur, rue du Collège, 89, se rendant au travail, avant-hier matin, à l'usine Vanoutrive, a glissé et est tombé sur le sol. Dans sa chute, il s'est fracturé le tibia gauche.

Sur intervention de M. le docteur Druesne, il a été conduit hier à l'hôpital de la Fraternité.

INCENDIE DANS UN ATELIER

Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers une heure et demie du matin, un incendie a éclaté chez M. Delneste, plombier, rue de l'Epeule, 78

Le feu s'est déclaré dans les ateliers.

Les pompiers, prévenus tardivement, sont arrivés sur les lieux du sinistre, mais n'ont pu rien épargner des flammes.

Les dégâts, purement matériels, sont très importants.

Ils sont couverts par une assurance.

EXCES DE VITESSE

Des contraventions ont été dressées pour excès de vitesse :

Le 7 courant, rue Neuve, à M. Jules Ready, chauffeur d'auto, rue du Haut Virage, 26, à Wasquehal ;

Le 8 courant, à M. Fernand Decottignies, 23 ans, chauffeur d'auto, rue des Duriez, à Mouvaux.

ARRESTATION D'UNE SERVANTE

En vertu d'un mandat d'arrêt en date du 18 novembre 1919, de M. Merchier, juge d'instruction à Lille, le Service de la Sûreté a arrêté hier soir, la nommée Marie-Séraphine Morest, servante, demeurant rue d'Alger, 229, accusée d'escroquerie.

Elle sera déférée au Parquet de Lille.

VOL DE 760 FRANCS EN OR

Hier matin, Mme veuve Clémence Delreux, 77 ans, ménagère, rue du Tilleul, cour Lefebvre-Dhont, 11, a déclaré à M. le commissaire du 3e arrondissement qu'elle avait constaté, mardi dernier, la disparition d'une somme de 760 francs en louis d'or de vingt francs.

Cette somme se trouvait dans un coffret en fer fermé à clef et caché dans un grand coffre en bois situé dans une chambre du premier étage.

Aucune effraction n'a été relevée. Il n'y a aucun indice permettant de soupçonner qui que ce soit.... La police enquête.

MUSELEZ VOS CHIENS

La police a dressé contravention à M. Edouard Gahide, 19 ans, camionneur, demeurant à Croix, rue de la Duquennière, 13, pour avoir laissé sortir sans muselière son chien sur la voie publique.

SERVICE DES CHARBONS — DISTRIBUTION DU COKE

150 kilos pour 24 francs aux familles n'ayant pas de réchaud ;

100 kilos pour 16 francs aux autres.

OBSERVATIONS. — L'Union Gazière de France ayant fixé le prix du coke à 185 francs la tonne pour la vente libre, et à 135 francs pour le chauffage de la population, l'Administration municipale se voit obligée de fixer à 16 francs les cent kilos comme il est indiqué ci-dessus, le prix du coke rendu à domicile.

ORDRE DES INSCRIPTIONS. — 11e Secteur, lundi 12 janvier, de huit à onze heures ;

12e Secteur, lundi 12 janvier, de 14 à 17 heures;

13e Secteur, le mardi 13 janvier, de 8 à 11 heures ;

14e Secteur, le mardi 13 janvier, de 14 à 17 heures ;

15e Secteur, le mercredi 14 janvier, de 8 à 11 heures ;

Retardataires, le mercredi 14 janvier, de 14 à 17 heures.

Cette inscription aura lieu à l'ancien Hôtel des Postes, 2, rue Nain, sur présentation de la carte de charbon.

COMITE D'ALIMENTATION

Semaine du 12 au 17 janvier

Riz, prix de la ration, 1.10 — Cacao, 0.60 — Oignons, 0.90 — Petits pois, une boîte par famille, jusqu'à épuisement, petites boîtes, 1.25 — Haricots verts ou petits pois, grandes boîtes, 2.50 — Tomates ou maquereaux aux tomates, 2.20 — Saindoux végétal, 1.75 — Sel, 0.10.

* *

Tous les jours aux Halles vente libre de : eau de javel et brosses, bougies de toutes grosseurs, beurre frais de Normandie 15.80 le kilo, fromage de Hollande, 9 fr. le kilo.

Vin rouge 1 fr. 60 le litre.

Samedi 10 janvier, de 8 h. à 11 h., 4. jaunes et vertes ; de 2 h. à 4 h. 3. jaunes et vertes.

Théâtres et Concerts

« Kiki » à l'Hippodrome

Pour jouer KIKI, il faut une KIKI. L'impresario Ch. BARET n'a pas hésité à s'assurer le concours de Germaine BARON, qui créa le rôle à Bruxelles avec le succès que l'on sait. Germaine BARON, c'est KIKI elle-même, avec ses clowneries impayables, ses crêpages de chignon et ses attaques de nerfs. A la fois chanteuse, danseuse, mime et acrobate, elle est née pour ce rôle complexe dont elle a fait une silhouette extraordinairement savoureuse.

On pourrait ajouter, puisque c'est une tournée Ch. BARET, que l'interprétation sera de tout premier ordre.

KIKI sera donc représenté à l'Hippodrome de Roubaix le dimanche 11 janvier 1920.

Sociétés diverses

CŒCILIA ROUBAISIENNE. — Samedi, 10 courant, à 19 heures 15, au siège de la Société Café E. Dubois, 41, rue du Chemin de Fer, répétition générale des chœurs qui seront chantés au prochain concert. Présence indispensable. A l'issue de la répétition, renouvellement de la commission.

TOURCOING

GRAVE ACCIDENT D'AUTOMOBILE

Jeudi soir, vers 6 h. 30, M. Jean Durie, 36 ans, demeurant à Tourcoing, rue de Riga, 45, chauffeur d'auto au service de M. Dujardin, rue Verte, a renversé, avec l'auto qu'il pilotait, Boulevard Gambetta, face l'Usine Mathon et Dubrulle, le nommé César Semel, 57 ans, demeurant au Canal, 6, à Tourcoing. Relevé et transporté dans un café voisin et de là à son domicile, le blessé y reçut les soins de M. le docteur Debbock, qui a constaté que plusieurs côtes étaient fracturées.

A 10 heures, le blessé a été conduit à l'Hôpital par l'ambulance.

SERVANTE MALHONNETE

La nommée Georgette Lannoy, âgée de 17 ans, domestique au service de Mme Parsy, rue du Tilleul, 45, a été arrêtée pour vol de bijoux au préjudice de sa maîtresse et déférée au Parquet hier matin.

DEFAUT D'ECLAIRAGE

MM. Cyrille Crop, 27 ans, mécanicien, à Mouvaux, 34, rue Basse, et Léon Conroble, 32 ans, entrepreneur à Tourcoing, 310, rue de la Croix-Rouge, ont été passibles d'une contravention, pour n'avoir pas de lanterne à leur bicyclette.

— Pour n'avoir pas éclairé l'arrière de son auto, M. Alfred Vigin, 29 ans, industriel, Boulevard Sainte-Beuve à Boulogne-sur-Mer, s'est fait dresser procès-verbal.

VENTE DE VIN ROUGE

Conditionnement Place Sébastopol : 1 litre par personne pour 1 fr. 60.

Samedi 10 janvier 1920 :

Sect. 9 cartes grises n. pairs de 8 h. à 9 h. ; impairs de 9 h. à 10. — Sect. cartes roses, pairs, de 10 h. à 11 h. ; impairs, de 11 h. à 12. — Sect. 10 cartes grises, pairs, de 2 h. à 3 h. ; impairs, de 3 h. à 4 h. — Sect. 10 cartes roses, pairs, de 4 h. à 5 h. ; impairs, de 5 h. à 6 h.

CAISSE D'EPARGNE

Opérations du 3 au 8 janvier 1920 : 994 versements, 585.206 fr. ; 295 remboursements, 201.710 fr. 37.

SERVICE DES DOMMAGES DE GUERRE

Réception et vérification des déclarations de dommages, des demandes d'indemnité, ainsi que des bons de réquisition, attestations, certificats, etc...

Samedi 10 janvier 1920, de 8 h. 1/2 à midi 15751 à 15800. Le bureau est fermé l'après-midi.

Lundi 12 de 8 h. 1/2 à midi 15801 à 15850. Le bureau est fermé l'après-midi.

Le prestataire est prié de se présenter personnellement muni du livret de famille ou d'une pièce d'identité.

Tourcoing, le 9 janvier 1920.
LA MAIRIE.

LILLE

Les voleurs au travail

HENRI N'A PAS DE CHANCE

L'ouvrier polisseur Henri Gruson, 49 ans, demeurant 50, rue de Thumesnil, n'a point un respect démesuré pour la propriété d'autrui.

C'est ainsi que s'étant muni d'une échelle, il allait tenter de s'introduire dans le marché de la place Gentil-Muiron, lorsque, soudain, retentit une exclamation qui l'arrêta net dans ses exercices acrobatiques.

En même temps, une voix qui n'avait rien d'amène, lui posait une question diablement embarrassante.

— Quoi t'est-ce que vous fichez-là, vous ?

Le polisseur, dont le sang n'avait fait qu'un tour, risqua un œil dans la direction du questionneur et aperçut, brillant sous le clair de lune, les boutons de deux uniformes policiers.

C'étaient des agents cyclistes qui, passant par là en patrouille, vers trois heures et demie du matin, l'avaient aperçu accomplissant son escalade et venaient lui demander des comptes.

Henri, se laissa glisser en vitesse en bas de son échelle et tenta de prendre la fuite.

Mais il avait compté sans les bicyclettes des agents, lesquels eurent vite fait de le rattraper.

Fouillé, le polisseur fut trouvé en possession d'un outillage qui ne laissait aucun doute sur ses intentions malhonnêtes.

Il sera déféré au Parquet.

RATS DE GARE

Un visiteur de la gare de Fives, M. Blondel, passait vendredi matin, vers 1 heure, le long de la voie 11, lorsqu'il vit sortir d'un wagon de marchandises faisant partie d'une rame en stationnement, deux individus qui, à sa vue, prirent la fuite. M. Blondel poursuivit les deux rôdeurs, mais ne put, malheureusement, les rejoindre.

Plus tard, on constata que ces inconnus avaient visité la plupart des wagons. Dans l'un d'eux, ils avaient soustrait d'une caisse 11 bouteilles de vin, dans un autre une dizaine de verres, ainsi qu'une caisse contenant des pots de moutarde.

On recherche ces malandrins.

FEUILLETON DU « REVEIL DU NORD » — N° 70

Les Mystères de New-York

GRAND ROMAN-CINÉMA AMÉRICAIN

ADAPTE PAR

PIERRE DECOURCELLE

C'était l'homme au mouchoir rouge...

Portant sous son bras un petit paquet, il gravit les marches de bois du perron, et, une fois devant la porte, regarda à travers le trou de la serrure.

Puis il sonna, en prenant soin d'étendre aussitôt après les doigts, lentement, à plusieurs reprises...

Sans doute, quelqu'un veillait à l'intérieur, et au coup de sonnette, avait lui aussi appliqué son œil à la serrure, ou à quelque fente invisible de la porte.

La vue du signe de ralliement de « la Main qui étreint » le rassura car il souleva la lourde barre qui barricadait l'entrée, et s'effaça pour laisser pénétrer l'arrivant...

L'homme s'avança, salué respectueusement par celui qui l'introduisait, et passa dans l'autre pièce, où une demi-douzaine de bandits attendaient...

Il s'arrêta au milieu de la chambre, en fixant les yeux sur eux, à travers les trous de son mouchoir rouge.

— Allez-vous-en ! grommela-t-il de sa voix rauque et enrouée. Je n'ai plus besoin de vous ici... Je veux rester seul !

Avec leur passivité ordinaire, ses acolytes obéirent, et, tandis qu'ils quittaient la pièce, l'un d'eux murmura :

— Diable ! le vieux est de mauvaise humeur !.. Il y a de l'orage dans l'air !..

— Méfions-nous ! fit un autre. Lorsque les choses ne marchent pas comme il veut, c'est toujours sur nous que sa colère tombe !..

Une fois la porte refermée sur le dernier d'entre eux, le chef de « la Main qui étreint » se dirigea vers le bureau qui occupait le fond de la pièce, et déposa sur une table placée à droite, encombrée elle-même de livres et de papiers, le petit paquet qu'il avait apporté, et qu'il recouvrait d'un journal.

Puis il s'assit, et s'absorba dans une profonde méditation.

Sans doute, il attendait quelqu'un, et ce devait être la raison pour laquelle il avait éloigné les siens, car à plusieurs reprises, il releva la tête croyant percevoir au dehors un bruit de pas.

Mais il s'aperçut qu'il s'était trompé, et retomba dans ses réflexions...

Enfin, un craquement sur les marches du perron l'avertit que son attente allait cesser. Quelqu'un venait d'introduire une clef dans la serrure et ouvrait la porte d'entrée.

L'homme tendit le cou en avant pour mieux écouter, et tira de sa poche son revolver...

Puis, très doucement, sur la pointe des pieds, il s'en fut se placer contre le mur, à l'endroit où la porte, en se déployant, devait le masquer, au moins pendant quelques instants à la vue de celui qui allait entrer..

Cependant, sur le plancher de la pièce voisine, les pas se rapprochaient...

La serrure grinça, et la porte s'entrebâilla, livrant passage au survenant.

Chose étrange, le personnage qui venait de pénétrer dans la chambre, était le portrait exact de celui qui s'y trouvait déjà...

La même allure claudicante, les mêmes vêtements sombres et usés, le même col relevé ; et, sur le visage, le même mouchoir à carreaux rouges, cachant hermétiquement les traits, surmonté de la même casquette enfoncée sur les oreilles...

Chacun d'eux aurait pu se croire placé en face d'un miroir qui lui reflétait sa propre image...

Pendant quelques secondes, ils se dévisagèrent tous les deux en silence ; et c'était une scène angoissante et tragique que cet examen muet de l'un par l'autre, sans qu'un seul mot trahît les pensées qui se heurtaient dans leurs cerveaux, où passaient dans leurs regards, derrière leur impénétrable masque

Subitement, le premier d'entre eux, celui qui avait attendu la venue de l'autre, braqua dans la direction de son sosie le revolver qu'il avait eu soin de tirer de sa poche avant l'arrivée de celui-ci...

— Haut les mains !.. clama-t-il d'une voix tonnante, en repoussant la porte d'un coup de pied.

Sous la menace, le nouveau venu se hâta d'obéir, et éleva les deux bras au-dessus de sa tête...

L'autre, d'un geste rapide, arracha le mouchoir qui cachait sa propre face... Le visage clair et souriant de Justin Clarel apparut...

— Avancez au milieu de la pièce !.. ordonna-t-il d'une voix brève...

Sans prononcer une parole, le chef de « la Main qui étreint » obéit à l'injonction...

— Maintenant, posez sur cette table les armes que vous avez sur vous !..

Toujours sans mot dire, le bandit dompté jeta devant lui son revolver.

— Vous n'en avez pas d'autres ?..

Comme il s'obstinait à demeurer muet, Justin s'approcha de lui, et d'un mouvement rapide, le palpa tout le long du corps.

— C'est bien !.. A présent, nous allons pouvoir causer !..

Il s'était assis en face du criminel désarmé, qu'il continuait néanmoins à tenir sous la menace de son revolver...

— Eh bien ! mon maître, dit-il sarcastique, je crois que votre carrière, si bien remplie, touche à son terme, et que cette bonne ville de New-York va enfin pouvoir dormir tranquille !.. Vous qui maniez si dextrement le traquenard et l'embûche, que dites-vous de celui où vous venez de tomber ?..

Le misérable ne sourcilla pas. Il paraissait ne pas même avoir entendu la question.

— Décidément, vous n'êtes pas loquace, cher monsieur !.. poursuivit Clarel, du même ton gouailleur. Cela tient peut-être à ce que vous éprouvez une difficulté à parler, en gardant cet éternel mouchoir sur votre visage et sur votre bouche !.. N'allez-vous pas me faire le plaisir de vous en séparer ?... Vous devez penser que j'ai hâte de savoir à qui j'ai affaire, et de connaître l'adversaire dont j'ai eu tant de mal à avoir raison...

La minute était décisive... Un silence presque solennel pesait sur cette scène extraordinaire.

Sans quitter sa place, l'homme au mouchoir rouge leva lentement les mains vers son masque, comme pour obéir au désir de son interlocuteur...

Puis, brusquement, il les laissa retomber...

— Eh bien ! fit Justin Clarel, qu'est-ce qui vous arrête ?.. Votre figure est-elle donc si laide que vous vous imaginez qu'elle va m'effrayer ?..

L'assassin de Taylor Dodge tourna la tête vers son vainqueur, et, de sa voix sourde et avinée, cette voix que celui-ci avait si bien imitée quelques instants auparavant, il articula :

— Vous croyez m'avoir terrassé, Justin Clarel ! Je suis sûr, pourtant, moi, que vous ne me tenez pas encore !..

— Oh, oh !.. Voilà qui, laissez-moi vous le dire, est un peu présomptueux !.. Pourtant, si je n'ai pas la berlue, il me semble que vous êtes bien là, en face de moi, désarmé et réduit à l'impuissance, et que je n'ai qu'un signe à faire, pour qu'une douzaine de mes hommes vous sautent au poil, comme une meute après le sanglier, au moment de l'hallali !.. Non, non, voyez-vous, il faut vous résigner !.. Vous coucherez ce soir dans la plus sûre des prisons de New-York !..

— Et Elaine Dodge, demain, couchera dans son tombeau !..

En entendant ces mots, que le chef de « la Main qui étreint » avait laissé tomber d'un accent glacé, Clarel sentit tout à coup son cœur se serrer.

— Qu'avez-vous dit ?.. interrogea-t-il.

— Vous me tenez, soit ! Et vous allez connaître mon visage, c'est entendu... Mais c'est une satisfaction qui vous coûtera cher !..

— Encore une fois, expliquez-vous !..

— Quelle heure est-il à votre montre, monsieur Justin Clarel ?.. Car je n'essaierai pas de regarder à la mienne, vous croiriez que je cache dans le gousset de mon gilet un pistolet échappé à votre recherche !..

— Il est trois heures moins vingt-cinq ! fit Justin, après un rapide coup d'œil.

— Eh bien ! dans vingt-cinq minutes exactement, la femme que vous aimez sera morte !

— Morte !.. répéta Clarel, en essayant de réagir contre l'inquiétude qui l'envahissait malgré lui. Allons donc !.. C'est encore là un de vos pièges... Mais il est trop grossier pour que je m'y laisse prendre !..

— Comme vous voudrez !.. répliqua son interlocuteur, avec une inaltérable tranquillité.

Un souvenir traversa comme un éclair l'esprit de Justin... Une phrase lui revenait à la mémoire, la phrase échangée au téléphone entre Florence Jess et l'homme qui était en face de lui...

« A trois heures, demain, avait dit le chef de « la Main qui étreint », votre mort sera vengé ! »

Etait-ce donc d'Elaine qu'il s'agissait entre les deux complices ?.. Et le scélérat disait-il vrai ?...

Le combat qui se livrait dans l'âme du détective scientifique ne pouvait échapper, à l'œil perspicace de son ennemi, qui, malgré l'impassibilité de son apparence, le contemplait d'un regard oblique.

— M'avez-vous bien compris ?.. reprit ce dernier. Si je suis à votre merci, Elaine Dodge est à la mienne... Si vous me livrez, elle meurt ! Maintenant, je vous attends... Appelez vos policiers, monsieur Clarel, puisque le sanglier, comme vous dites, n'est plus en mesure de résister !..

Les ongles de Justin s'enfonçaient dans la paume de ses mains...

— Avez-vous une preuve à me donner de la véracité de vos paroles ?.. questionna-t-il.

— Une preuve décisive, à laquelle je vous défie de ne pas vous rendre !..

— Parlez vite !..

— Hier, M. Perry Bennett a acheté pour l'anniversaire de sa fiancée, cette fiancée que vous lui disputez avec tant d'acharnement, une montre-bracelet en platine... Il l'a laissée à la bijouterie Martins, pour être réglée. Un de mes hommes était dans le magasin et a fait l'acquisition d'un bracelet semblable, qui a été livré à miss Dodge ce matin même... Elle doit, à l'heure qu'il est, le porter à son bras !..

— Que signifie cette histoire ?... murmura Clarel.

— Ecoutez, monsieur Clarel, continua le bandit. Je vous crois un homme d'honneur... Voulez-vous faire une affaire avec moi ?.. Je vous vends la vie d'Elaine Dodge contre la mienne !..

— Que voulez-vous dire ?..

— Si je vous donne le moyen de la sauver, vous me donnerez en échange ma liberté... Et je suis beau joueur ! Vous ne me répondrez qu'après avoir acquis la certitude que ce que je viens de vous dire est l'exacte vérité !..

(A suivre).